



COMMUNIQUE DE PRESSE.

Marseille : signature du nouveau contrat local de santé.

Marseille, le 1er octobre 2019.

Aujourd'hui, le préfet de région, le directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca), le maire de Marseille et la présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône signent le troisième contrat local de santé de Marseille.

Le contrat local de santé : c'est quoi ?

Les contrats locaux de santé (CLS) sont des dispositifs qui existent depuis 2009. Ils permettent de définir des axes stratégiques et des programmes d'action communs entre les collectivités (Ville et Conseil départemental) et l'Etat en matière de politique locale de santé. Il peut aussi constituer le volet santé de la politique de la ville.

Les objectifs du contrat local de santé de Marseille :

- Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur.
- Lutter contre l'habitat indigne en lien avec des conditions de vie négligées (syndrome de Diogène).
- Agir sur l'exposition aux perturbateurs endocriniens des populations particulièrement sensibles.
- Promouvoir l'activité physique.
- Mieux prévenir pour lutter contre les conduites addictives.
- Promouvoir un environnement favorable à la santé du jeune enfant.
- Favoriser l'accès aux soins et l'accompagnement des personnes en renoncement de soins et en situation de fragilité.

Quelques exemples d'actions concrètes à destination des Marseillais.

- mise en place d'ateliers de langage pour les jeunes enfants afin d'acquérir un vocabulaire plus riche, accompagner les parents dans l'éducation et la relation avec leurs enfants et à terme favoriser le parcours scolaire de l'enfant ;
- accompagner de manière adaptée et respectueuse les personnes atteintes du syndrome de Diogène ;
- une vaste campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les enjeux de la qualité de l'air à destination du grand public ;
- le soutien à la démarche de réduction des risques et des dommages en matière d'alcool.

Cette démarche s'inscrit dans les orientations stratégiques du projet régional de santé 2018-2023 de l'ARS Paca.

Contacts presse :

Agence régionale de santé Paca - 04 13 55 83 70 - ars-paca-communication@ars.sante.fr

Préfecture : 04 84 35 40 00 - pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Mairie : 04 91 14 64 90 - avincent@marseille.fr

Département des Bouches-du-Rhône : 04 13 31 31 74 - jacky.hirtzig@departement13.fr